



Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de New Carlisle

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de New Carlisle a adopté à sa réunion du 7 octobre 2024 le Règlement numéro 2024-445 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle ;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence d'ajouter la classe d'usage 76 « Parc » dans la zone à dominance « publique » 45-P.

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 26 septembre et le 7 octobre 2024 ;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 10 octobre 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de New Carlisle.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Denise Dallain
DG greffier-trésorier